

Exploitation de taillis pauvres, peuplements dépérissants, chablis et bois blancs

1

Face au dépérissement de certaines essences lié aux évolutions environnementales, la valorisation en bois énergie est la solution pour récolter ces bois morts avant la mise en place de plantations adaptées. Il en est de même pour les parcelles colonisées par des bois blancs, à faible valeur ajoutée, qui conviennent parfaitement à la production de plaquettes forestières. Enfin, avant une coupe rase, la récolte du sous-étage valorise la vente des grumes, facilite l'exploitation et favorise également la régénération naturelle en laissant passer davantage la lumière.



Essence
- Toutes essences



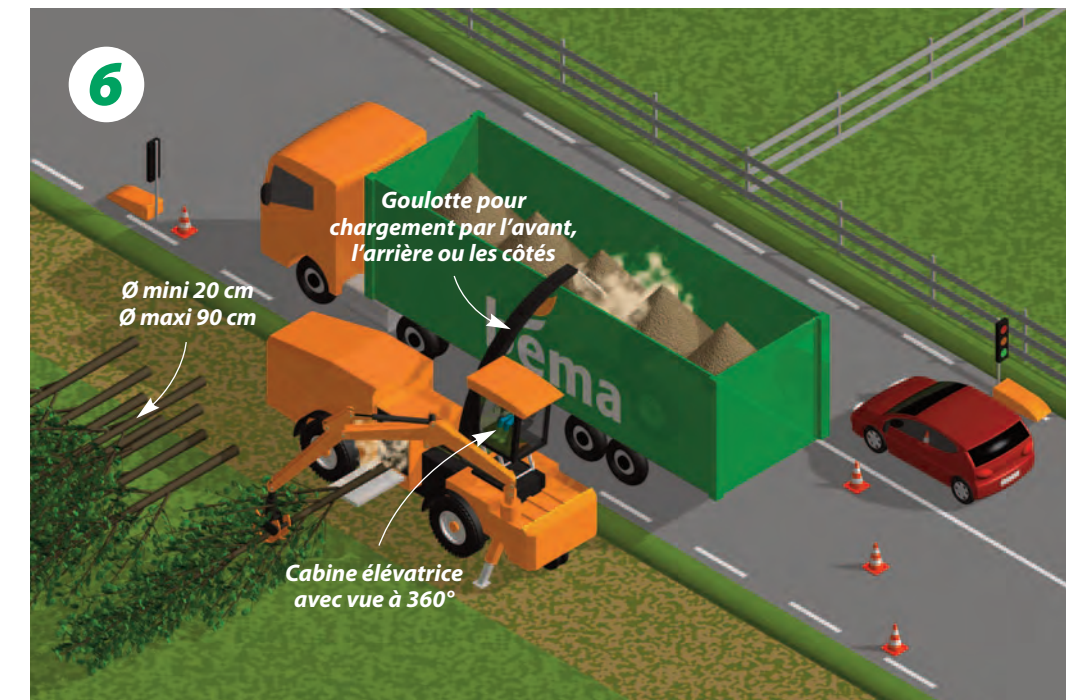
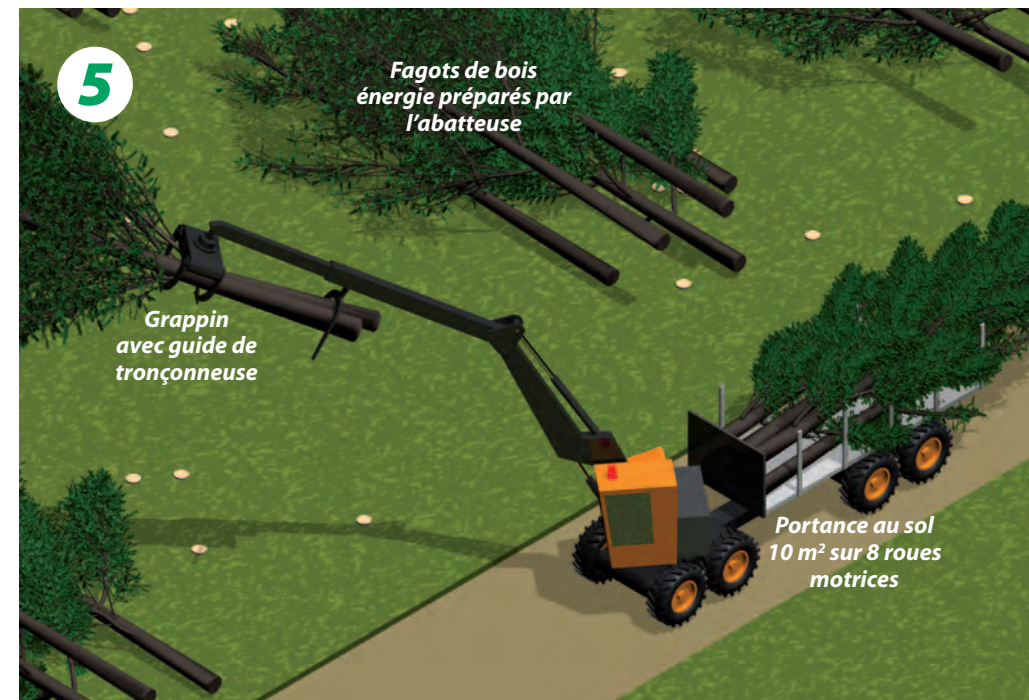
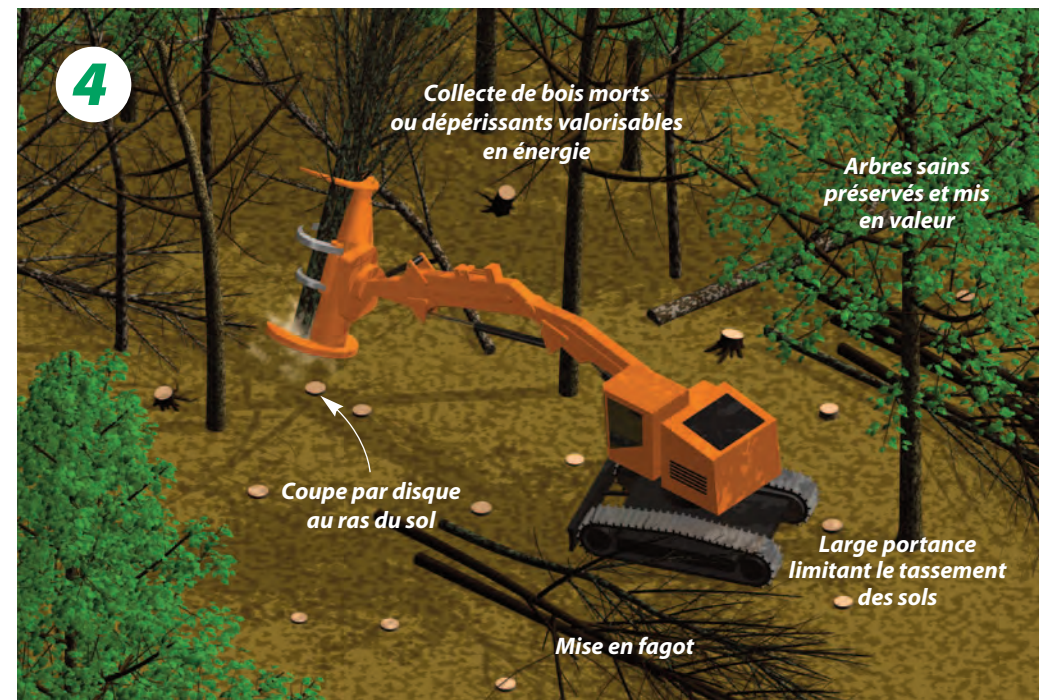
Surface
- 2 hectares minimum



Diamètre des bois
- 10 cm minimum



Densité
- 80 tonnes/hectare



1

Visite préalable d'un responsable de chantier pour contrôle

- Légalité de la coupe.
- Densité du peuplement à exploiter.
- Présence d'une place de dépôt et accès des camions.

2

Réalisation d'une proposition de contrat d'achat

- Localisation et limites de la parcelle à exploiter.
- Prix d'achat et volume prévisionnel de chaque produit.
- Modalités d'exploitation et de paiement.

3

Réalisation des démarches administratives préalables

- Envoi d'une « déclaration d'ouverture de chantier » à la mairie concernée.
- Matérialisation et signalisation du chantier.
- Réalisation d'un arrêté de la circulation en cas de place de dépôt en bordure de route.

4

Intervention d'une abatteuse Feller-Buncher

- Coupe par disque de sciage au ras du sol.
- Machine sur roues ou sur chenilles en fonction du terrain.
- Abattage mécanisé : rétention des bois évitant tout risque de chute.
- Mise en fagot pour préparer le débardage.

5

Intervention d'un porteur forestier spécial bois énergie

- Transport du bois entre la zone de coupe et la place de dépôt.
- Large portance permettant de réduire la pression au sol à l'équivalent d'un homme en situation de marche.
- Stockage sur la place de dépôt permettant un séchage naturel avant la livraison en chaufferies.
- Délai de stockage indiqué à l'article 2 du contrat.

6

Intervention d'une déchiqueteuse

- Transformation et chargement des plaquettes.
- Puissance de 750 ch permettant le chargement d'un camion de 90 m³ en moins de 20 minutes.
- Cabine élévatrice avec vue sécurisée sur 360°.

7

Évacuation par camion à fond mouvant 90 m³

- Valorisation en chaufferie dans un rayon moyen de 50 km.
- Réalisation d'une pesée sur pont-bascule certifié avant déchargement.

8

Envoi automatisé d'une préfacture le 10 du mois suivant l'évacuation

- Énumération de chaque camion évacué (voir annexe).
- À réception de la préfacture :
 - en cas de vente via une société, vous devez envoyer une facture à la société **Béma** en mentionnant la référence de la préfacture ;
 - en cas de vente en nom propre, aucune démarche n'est à effectuer ; vous recevrez un paiement de manière automatique.

9

Réception du paiement 45 jours fin de mois après l'évacuation du bois

- Paiement par virement bancaire (pensez à joindre un RIB au contrat).
- Garantie de paiement assurée par la SAS **Béma**.
- Contactez le service comptabilité en cas de demandes supplémentaires liées au paiement : **02 40 51 95 97**

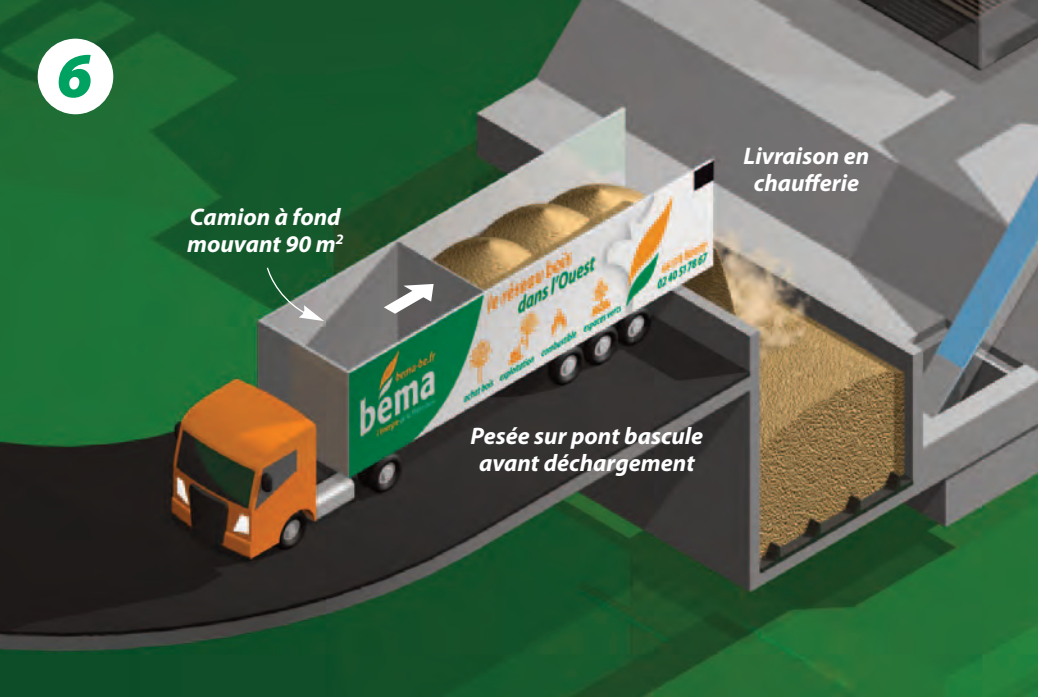
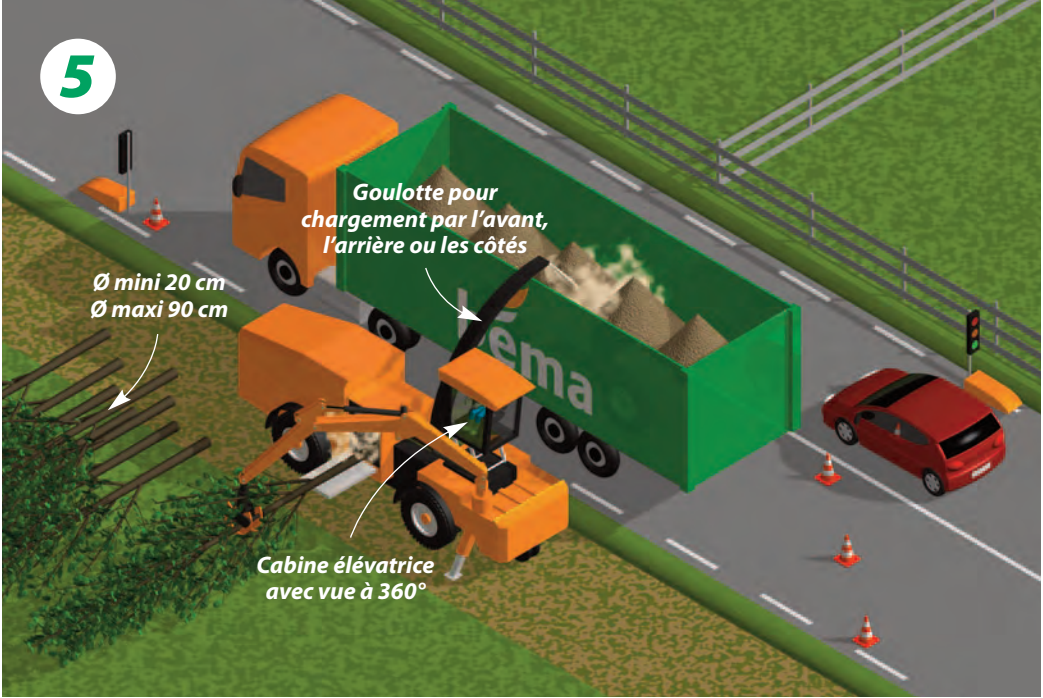
Après une exploitation de grumes, la valorisation des houppiers en bois énergie facilite les travaux de reboisement en limitant la présence des rémanents. De même, lorsque le marché local du bois de chauffage n'arrive pas à absorber la totalité des houppiers de chênes, la valorisation en plaquettes forestières permet l'exploitation dans le respect des délais imposés par le plan de gestion.

- 

Essence
- Toutes essences
- 

Surface
- 2 hectares minimum
- 

Diamètre des rémanents
- 20 cm minimum

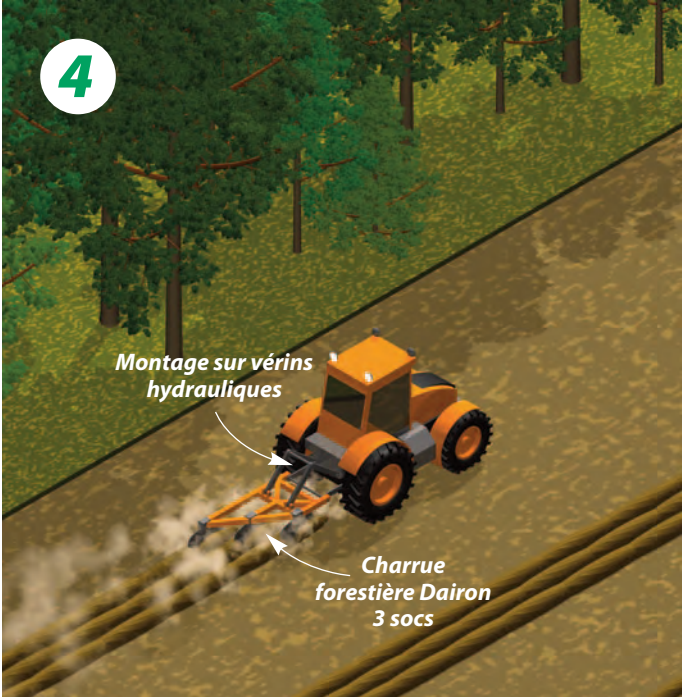
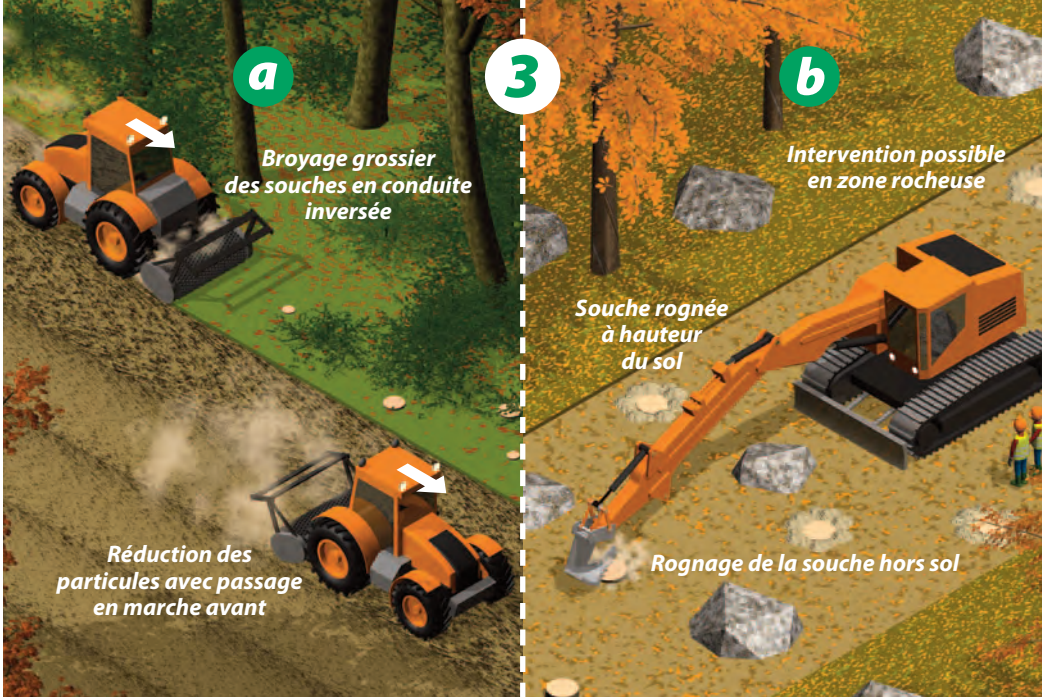


1	2	3	4	5	6	7	8	9
Visite préalable d'un responsable de chantier pour vérifications - Mode d'exploitation réalisé par l'exploitant des grumes (diamètre fin bout 20 cm minimum). - Présence d'une place de dépôt et accès des camions.	Réalisation d'une proposition de contrat d'achat - Localisation et limites de la parcelle à débarder. - Prix d'achat et volume prévisionnel de chaque produit. - Modalités d'exploitation et de paiement.	Vérification des démarches administratives préalables - Vérification de la propriété des rémanents (contrôle sur le contrat d'achat des grumes). - Vérification de la conformité de l'ouverture de chantier faite par l'exploitant des grumes. - Réalisation d'un arrêté de la circulation en cas de place de dépôt en bordure de route.	Intervention d'un porteur forestier spécial bois énergie - Débardage des rémanents pour stockage sur la place de dépôt. - Engagement du nettoyage de la parcelle (retrait de tout bois supérieur à 15 cm de diamètre). - Le stockage sur la place de dépôt permet un séchage naturel avant la livraison en chaufferie (le délai de stockage est indiqué à l'article 2 du contrat).	Intervention d'une déchiqueteuse - Transformation et chargement des plaquettes. - Puissance de 750 ch permettant le chargement d'un camion de 90 m³ en moins de 20 minutes. - Cabine élévatrice sécurisée avec vue sur 360°.	Évacuation par camion à fond mouvant 90 m³ - Valorisation en chaufferie dans un rayon moyen de 50 km. - Réalisation d'une pesée sur pont-bascule certifié avant déchargement.	Broyage de surface (option) Béma vous propose de réaliser une prestation de broyage de surface pour réduire en sciure toutes les branches inférieures à 15 cm restantes sur la coupe (voir page suivante).	Envoi automatisé d'une préfacture le 10 du mois suivant l'évacuation* * Si propriétaire des rémanents - Énumération de chaque camion évacué (voir annexe) - À réception de la préfacture : - en cas de vente via une société, vous devez envoyer une facture à la société Béma en mentionnant la référence de la préfacture ; - en cas de vente en nom propre, aucune démarche n'est à effectuer, vous recevrez un paiement de manière automatique.	Réception du paiement 45 jours fin de mois après l'évacuation du bois - Paiement par virement bancaire (pensez à joindre un RIB au contrat). - Garantie de paiement assurée par la SAS Béma . - Contactez le service comptabilité en cas de demandes supplémentaires liées au paiement : 02 40 51 95 97

Travaux de préparation des sols avant reboisement 3

Après une coupe rase, le broyage de surface permet d'éliminer les souches et rémanents pour faciliter les travaux de plantation et l'entretien mécanique. De même, pour la préparation des sols, le labour forestier permet de maîtriser les adventices (molinies, fougères, bruyères, etc.).

- **Type de sol**
- Sableux, limoneux, argileux
- **Surface**
- 1 hectare minimum
- **Type de boisement**
- Plantation



1

Visite préalable d'un responsable de chantier

- Contrôle de l'éligibilité des travaux à une subvention privée ou publique.
- En fonction des aides éligibles, le responsable chantier vous oriente :
 1. Rapprochement d'un expert ou gestionnaire forestier qui réalisera l'ensemble des démarches liées à l'obtention d'une subvention.
 2. Accompagnement par la société **Béma** grâce à son dispositif GreenWEST.

2

Réalisation d'une offre de prestation

- Offre de prestation forfaitaire en euro/ha.
- Date d'intervention mentionnée sur le devis.

3

Traitement des souches et des rémanents

a

Solution A. Broyage de surface si absence de pierres pouvant entraver le passage du broyeur.

b

Solution B. Arasement des souches par abatteuse sur chenilles équipée d'une dent si impossibilité de passage du broyeur.

4

Labour forestier

- Charrue 3 corps équipée d'une sécurité hydraulique permettant de rétracter le soc au contact d'éléments rocheux.
- Profondeur de travail 30 à 60 cm en fonction des terres.
- Largeur de travail 2,50 m permettant d'éviter la pousse de végétaux concurrents sur la ligne de plantation.

5

Sous-solage et émiettage au disque

- Formation d'un sillon d'une largeur variable de 1,20 à 1,80 m et d'une hauteur de 0,20 à 0,50 m.
- Passage d'une dent de sous-solage favorisant le développement racinaire en profondeur.

6

Plantation

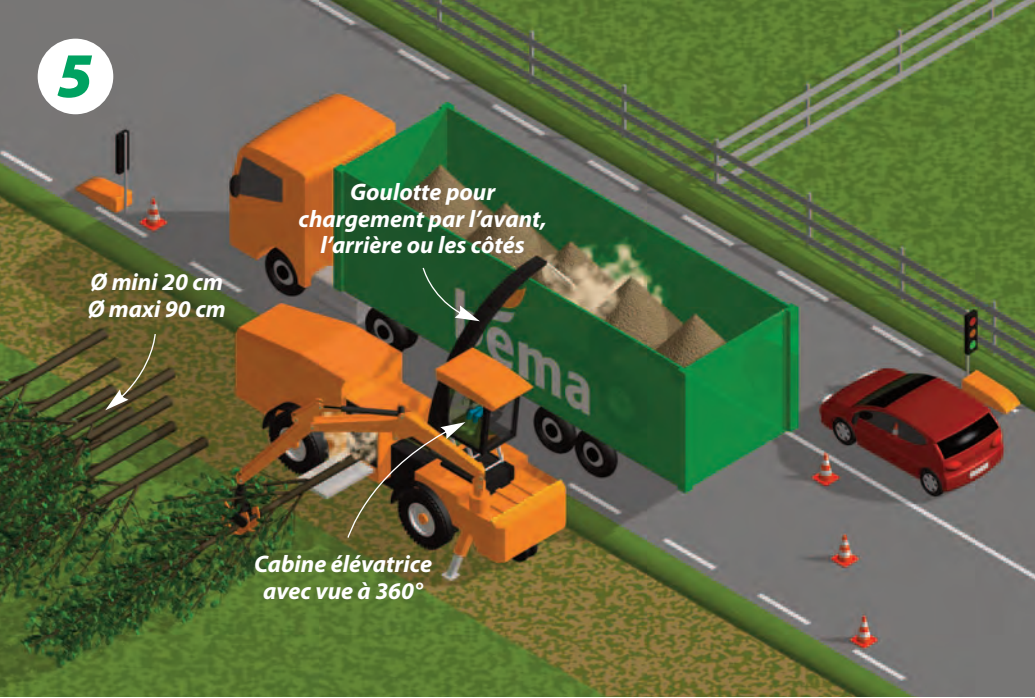
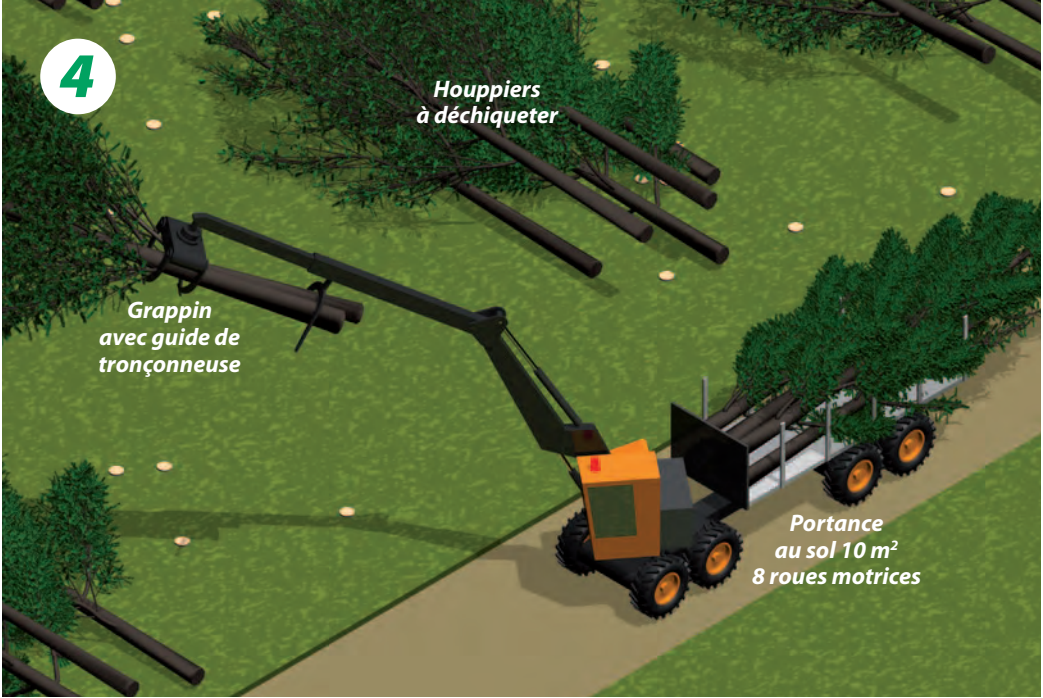
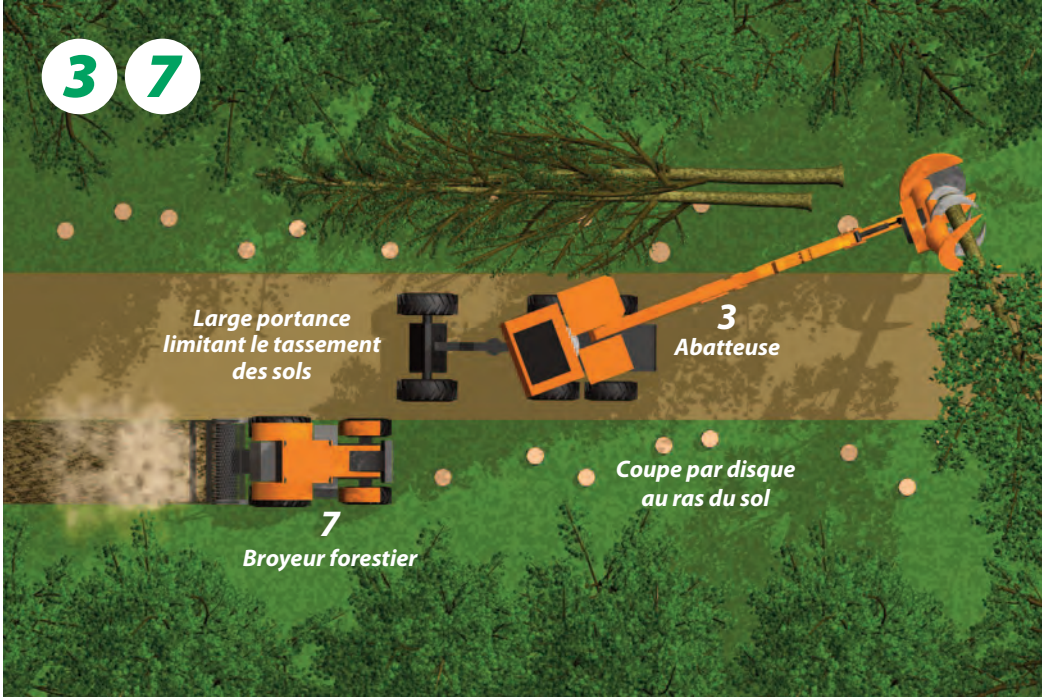
Prestation sous-traitée :

- étape 1 : création d'un sillon à la pioche
- étape 2 : dépose du plant dans le sillon
- étape 3 : tassage de la terre au pied du plant

Cloisonnement, élargissement d'allée, création de lignes de tir 4

Les lignes forestières s'avèrent souvent trop étroites pour le passage des engins ou pour l'intervention des services de lutte contre les incendies. Ainsi, pour faciliter l'accès et l'exploitation forestière, le passage d'une abatteuse à disque suivi d'un broyeur de surface permet de créer une ouverture suffisamment large de manière rapide et efficace. Ces futurs couloirs de circulation dédiés aux passages de machines limiteront le tassement des sols sur le reste de la parcelle.

- **Essence**
- Toutes essences
- **Linéaire**
- 100 mètres minimum
- **Largeur**
- 5 m min. / 20 m max.



1 Visite préalable d'un responsable de chantier pour vérifications - Légalité de la coupe. - Densité du peuplement à exploiter. - Présence d'une place de dépôt et accès des camions.	2 Réalisation d'une proposition de contrat d'achat - Localisation et limites de la parcelle à exploiter. - Prix d'achat et volume prévisionnel de chaque produit. - Modalités d'exploitation et de paiement.	3 Intervention d'une abatteuse Feller-Buncher - Coupe par disque de sciage au ras du sol. - Machine sur roues pour faciliter le déplacement sur la propriété. - Abattage mécanisé : rétention des bois évitant tout risque de chute. - Création de tas avec l'abatteuse pour reprise par le porteur.	4 Intervention d'un porteur forestier spécial bois énergie - Transport du bois entre la zone de coupe et la place de dépôt. - Large portance permettant de réduire la pression au sol à l'équivalent d'un homme en situation de marche. - Le stockage sur la place de dépôt permet un séchage naturel avant la livraison en chaufferie (le délai de stockage est indiqué à l'article 2 du contrat).	5 Intervention d'une déchiqueteuse - Transformation et chargement des plaquettes. - Puissance de 750 ch permettant le chargement d'un camion de 90 m³ en moins de 20 minutes. - Cabine élévatrice sécurisée avec vue sur 360°.	6 Évacuation par camion à fond mouvant 90 m³ - Valorisation en chaufferie dans un rayon moyen de 50 km. - Réalisation d'une pesée sur pont-bascule certifié avant déchargement.	7 Intervention d'un broyeur forestier - Broyage de la végétation dont le diamètre des tiges est inférieur à 10 cm. - Arasement des souches. - Option : rognage des souches sur une profondeur de 30 cm.	8 Envoi automatisé d'une préfecture le 10 du mois suivant l'évacuation - Énumération de chaque camion évacué (voir annexe). - À réception de la préfecture : - en cas de vente via une société, vous devez envoyer une facture à la société Béma en mentionnant la référence de la préfecture ; - en cas de vente en nom propre, aucune démarche n'est à effectuer ; vous recevrez un paiement de manière automatique.	9 Réception du paiement 45 jours fin de mois après l'évacuation du bois - Paiement par virement bancaire (pensez à joindre un RIB au contrat). - Garantie de paiement assurée par la SAS Béma. - Contactez le service comptabilité en cas de demandes supplémentaires liées au paiement : 02 40 51 95 97	
--	---	---	--	---	--	--	---	---	--